

CONVENTION

Convention : Atelier Bébé Gym

Entre :

Madame Elise ROCROUGE
Animatrice sportive
6 rue des Peupliers
70400 HERICOURT
N° Siret : 853 485 340 00014
N°APE : 9329Z

Et :

La Ville de Valentigney, représenté par son Maire, Monsieur Philippe GAUTIER

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Le Relais Petite Enfance de la ville de Valentigney a sollicité Madame Elise Rocrouge animatrice sportive pour mettre en place un atelier Bébé Gym à destination d'un groupe parents-enfants, public petite enfance, du 1^{er} septembre 2024 au 31 juillet 2025.

Pour ladite période, l'atelier fonctionnera à raison d'une séance par semaine, hors vacances scolaires, les jeudis soir de 18h à 19h au gymnase des Bruyères (installation de 17h30 à 18h). Ainsi 32 séances de 1h30 auront lieu, incluant 30 minutes de préparation/rangement et une heure d'animation.

Article 2 :

Dans le cadre de ce partenariat, Madame Elise Rocrouge facturera à la Ville de Valentigney la somme de 66.5€ (incluant le coût de la séance à 35€/heure, soit 52.5€ par séance et 14€ de frais de déplacements), pour un total de 32 séances soit 2128€ payable sur présentation de facture.

Article 3 : Clause exceptionnelle

En cas de crise sanitaire, si la prestation devait être annulée et non reportée à une date ultérieure l'engagement serait caduc et aucune somme ne sera à réclamer et à verser par les organisateurs et par le prestataire.

Fait en deux exemplaires à Valentigney, le

Le Maire de Valentigney

Elise Rocrouge

Philippe GAUTIER

Accusé de réception en préfecture 025-212505804-20240913-2024-101-DE Date de télétransmission : 13/09/2024 Date de réception préfecture : 13/09/2024
